



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Lille, le 21/09/ 2022

**SUJET DU COMMUNIQUÉ**

**Protection de la maison à pans de bois à Beauvais**

Suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), Hilaire Multon, Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France a signé par délégation de Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, l'arrêté d'inscription au titre des Monuments Historiques du monument suivant, considérant qu'il présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation :

**Département de l'OISE :**

**La maison à pans de bois, 21 rue Odet-de-Châtillon à Beauvais**

L'existence d'une maison sur une longue parcelle close de murs bordée du Thérain est attestée dans les archives depuis 1560. Propriété de riches marchands drapiers pendant plusieurs générations, elle passe d'une activité agricole (élevage, verger, viticulture) à un usage de résidence secondaire. Démolie en 1590 comme une grande partie du faubourg Saint-Jacques pour des raisons militaires dans le cadre des guerres de Religion, elle est reconstruite au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Son bâti suit l'évolution de ses usages successifs, avec l'adjonction - suivant les époques - d'étables et granges ainsi que d'un colombier et d'un poulailler. Une partie de ces logis annexes ont été transformés, au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, en habitation. Les trois unités d'habitation, datant ainsi de périodes différentes entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles, sont homogénéisées par leur construction mixte avec une structure en pans de bois et hourdis de torchis sur un soubassement en moellons de silex, pierre et brique. Les pans de bois sont les dispositifs les plus fréquemment utilisés dans les constructions jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle à Beauvais. Aux riches maisons à étages, encorbellements et décors sculptés de la ville intra-muros, répondent les maisons à pans de bois plus basses et modestes avec jardins du faubourg Saint-Jacques, dont les activités sont liées à la viticulture et au textile. Ce dernier, qui a été relativement préservé des bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale, en conserve encore de nombreux exemplaires, qui mériteraient d'être restaurés et valorisés.

**Inscription au titre des monuments historiques de la maison en totalité, ainsi que de l'emprise foncière de son jardin et des murs de clôture qui l'entourent par arrêté du 28 juin 2022.**

**La procédure de protection :** la demande de protection au titre des Monuments Historiques d'un monument est formulée par toute personne y ayant intérêt (propriétaire, association, ...). La protection des immeubles, motivée par un intérêt d'art et/ou d'histoire, intervient après avis consultatif de la CRPA et prend effet après signature des arrêtés par le préfet de région.

Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt qui a justifié leur protection. Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC).